



Ville de
Maule

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRETE PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET RESTRICTION DE CIRCULATION

7 Boulevard Paul Barré

Entre le 31 mars 2026 et le 10 avril 2026

intervention sur bouche à clef

N/Réf. : OL/NB/EF – Arrêté n° 2026 - 055

Nous, Maire de la commune de Maule,

Vu le Code de la Route, spécialement l'article R.225,

Vu le code des collectivités locales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2 et suivants,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière modifiés par les textes subséquents,

Vu la demande d'intervention sur une bouche à clef au 7 Boulevard Paul Barré à Maule, travaux demandés et exécutés par SUEZ – 91230 – MONTGERON.

Considérant que ces travaux nécessitent une interdiction de stationnement ainsi qu'une restriction de circulation pendant toute la durée des travaux.

ARRETONS

ARTICLE 1 – **Entre le 31 mars 2026 et le 10 avril 2026**, l'entreprise SUEZ procédera à des travaux de remise d'une bouche à clef. Ces travaux nécessiteront une restriction de circulation et de stationnement sur la zone travaux avec la mise en place d'une signalisation temporaire gérée par l'entreprise en charge des travaux au 7 Boulevard Paul Barré.

ARTICLE 2 - Tout véhicule contrevenant aux dispositions de l'article 1 du présent arrêté fera l'objet d'un procès-verbal.

ARTICLE 3 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de Maule,
- Monsieur le Major commandant la Brigade de Gendarmerie de Maule,
- Messieurs les Policiers Municipaux,
- Madame BRIGNOLI, Directrice des Services Techniques,
- Le demandeur.

Fait à Maule, le 31 mars 2026.



Olivier LEPRÊTRE
Le Maire.